PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 84 - AVRIL 2015

SOMMAIRE

59_Etablissements hospitaliers

Centre Hospitalier de Cambrai

Décision N °2015091-0005 - Décision n ° 2015-37 du Directeur du Centre Hospitalier
de Cambrai portant attributions de fonctions et délégation de compétences et de signature 1

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2015104-0001 - Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté de création de la régie de recettes « amendes et condamnations pécuniaires » auprès de la compagnie républicaine de sécurité n ° 12 29

Arrêté N °2015105-0001 - Arrêté portant délégation de signature à M. Damien VIEILLARD directeur des politiques publiques 32

R_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation,

Unité territoriale de la DIRECCTE Nord- Lille

Arrêté N °2015103-0005 - Arrêté préfectoral autorisant l'emploi d'enfants dans le spectacle « Madame Butterfly » 35

PREFET DU NORD

Décision n °2015091-0005

signé par
Philippe LEGROS, directeur

le 01 Avril 2015

59_Etablissements hospitaliers
Centre Hospitalier de Cambrai

Décision n ° 2015-37 du Directeur du Centre Hospitalier de Cambrai portant attributions de fonctions et délégation de compétences et de signature

Centre Hospitalier Cambrai

516, avenue de Paris - B.P. 389 – 59407 CAMBRAI CEDEX
Site Internet : www.ch-cambrai.fr
Secrétariat ☎ : 03 27 73 74 05 Fax : 03 27 73 73 85 ✉ sec.sggrp@ch-cambrai.fr

DECISION N° 2015-37 DU DIRECTEUR PORTANT ATTRIBUTIONS DE FONCTIONS ET DELEGATION DE COMPETENCES ET DE SIGNATURE.

Le Directeur du Centre Hospitalier de CAMBRAI,

Vu la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant Réforme Hospitalière,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

Vu la circulaire n°2002-284 du 3 mai 2002 relative à l'organisation du système hospitalier,

Vu la décision en date du 4 Février 2014 portant nomination de Monsieur Philippe LEGROS en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de CAMBRAI à compter du 3 Février 2014,

Vu la prise de fonction de Madame Ingrid MINNE en qualité de Directrice adjointe au Centre Hospitalier de CAMBRAI à compter du 3 Février 2014,

Vu la prise de fonction de Monsieur François LEBLEU en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier de CAMBRAI en date du 1er octobre 2010,

Vu la prise de fonction de Monsieur Philippe KAKOL, Cadre Supérieur de Santé, en qualité de Directeur des Soins au Centre Hospitalier de CAMBRAI en date du 26 juin 2014,

Vu la prise de fonction de Monsieur Bernard GOFFART en qualité de Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers à compter du 1er septembre 2011,

Vu la décision de nomination de Monsieur Benoît PAUL en qualité de Directeur de la Logistique, à compter du 26 juin 2014,

Vu la prise de fonction de Monsieur Ludovic BARDIN en qualité d'Ingénieur, Directeur du Système d'Information à compter du 17 Février 2014,

Vu la décision de nomination de Monsieur Arnauld CARIDROIT en qualité d'Ingénieur, Responsable du service informatique à compter du 22 avril 2003,

Vu la décision de nomination de Monsieur Jérôme DAMAGEUX en qualité d'Ingénieur d'Etudes Informatiques à compter du 1er mai 2010,

Vu la décision de nomination de Monsieur Jeoffrey MONTENOISE en qualité d'Ingénieur à la Direction de la Qualité et des Relations avec les Usagers à compter du 1er avril 2004,

Vu la prise de fonction de Madame Nicole DEPAUW, Attachée d'Administration Hospitalière, en qualité de Directrice Adjointe à la Direction de la Performance Globale à compter du 29 avril 2014,

Vu la décision de nomination de Madame Maryse HAINEZ, Adjoint des Cadres, en qualité de secrétaire générale à compter du 29 avril 2014,

Vu la décision de nomination de Monsieur Norredine HAMDAT, Attaché d'Administration Hospitalière Principal, en qualité de Directeur du contrôle de gestion à compter du 7 octobre 2014,

Vu la prise de fonctions de Madame Isabelle HERLAND-DESFORGES en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière Principale chargée des ressources humaines en date du 19 janvier 2015,

Vu la décision de nomination de Madame Marie-Rose BRUET, Cadre Supérieur de Santé, en qualité d'Adjointe à la Direction des Soins en date du 1er septembre 2014,

Vu la prise de fonction de Madame Ingrid ROUY en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Finances et des Personnes Agées à compter du 3 septembre 2012,

Vu la prise de fonction de Monsieur Jean-Pierre DENORME en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière à la Direction des Finances et des Personnes Agées à compter du 1er novembre 2009,

Vu la décision de nomination de Madame Caroline DEWASMES en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à compter du 1er avril 2009, exerçant à la Direction des Finances et des Personnes Agées,

Vu la décision de nomination de Madame Fanny BAVAY en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Affaires Générales et de la Stratégie à compter du 1er décembre 2014,

Vu la prise de fonction de Monsieur Frédéric GRONIER en qualité d'Adjoint des Cadres à la Direction des Affaires Médicales à compter du 3 Février 2014,

Vu la prise de fonctions de Madame Elise KOWALKA en qualité d'Adjoint des Cadres à la Direction des Affaires Médicales en date du 2 février 2015,

Vu la décision de nomination de Madame Françoise DRECQ en qualité d'Adjoint des Cadres à la Direction des Ressources Humaines à compter du 13 mars 2007,

Vu la décision de nomination de Madame Valérie DESSAINT en qualité d'Adjoint des Cadres à compter du 24 juillet 2002, exerçant à la Direction des Finances et des Personnes Agées,

Vu la décision de nomination de Madame Laurence REAL en qualité de Pharmacien hospitalier, responsable de structure interne à compter du 1er janvier 2011,

Vu la décision de nomination de Madame Isabelle BOUSSEMART en qualité de Pharmacien hospitalier à compter du 1er février 2008,

Vu la prise de fonction de Madame Evissi-Kouva OKIEMY en qualité de Pharmacien hospitalier à compter du 1er janvier 2012,

Vu la prise de fonction de Madame Pauline STAELEN en qualité de Pharmacien hospitalier à compter du 05 novembre 2013,

Vu la prise de fonctions de Madame Marjorie ROSSI en qualité de Pharmacien hospitalier à compter du 3 novembre 2014,

Vu la décision de nomination de Madame Catherine TIRY en qualité de Biologiste hospitalier, responsable de structure interne à compter du 23 juillet 2001,

Vu la décision de nomination de Monsieur Bruno DUMOULARD en qualité de Biologiste hospitalier à compter du 15 juillet 2010,

Vu la prise de fonction de Madame Isabelle FERMON en qualité de Biologiste à compter du 2 juin 2008,

Vu la décision de nomination de Monsieur Philippe RENARD en qualité de Cadre de santé au laboratoire à compter du 1er janvier 2003,

Vu l'organigramme fonctionnel du Centre Hospitalier de CAMBRAI,

DECIDE

Article 1 : Cette décision a pour objet de décrire les attributions de fonctions et délégations de signature accordées par le Directeur aux cadres de direction, aux personnels administratifs, techniques, pharmaciens et biologistes de l'établissement, et cadres soignants de l'établissement, dans la limite de leurs attributions précisées dans l'organigramme de direction.

Article 2 : La présente décision annule et remplace les décisions n° 2014-79, 2014-119 et 2014-120.

Les délégations suivantes :

Article 3 : Délégation de signature à Madame Ingrid MINNE

- Direction des Affaires Générales et de la Stratégie

Délégation de signature est donnée à **Madame Ingrid MINNE** exerçant les fonctions de Directrice adjointe chargée des Affaires Générales et de la Stratégie, à l'effet de signer au nom du Directeur, les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence de sa Direction et des services qui y sont rattachés.

- Direction des Ressources Humaines

Délégation de signature est donnée à **Madame Ingrid MINNE**, exerçant les fonctions de Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions relevant de la Direction des Ressources Humaines concernant la gestion des personnels non médicaux (Infirmière Diplômée d'Etat, Aide-soignante, Agent des services hospitaliers, ...).

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des agents de tous grades, comme le recrutement, le suivi des congés, la rémunération, la notation (appréciation littérale et note chiffrée), la paie, la gestion des carrières et la formation. **Madame Ingrid MINNE** détient délégation de signature à l'effet de signer le non-renouvellement de Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou de Contrat Unique d'Insertion (CUI). De même, délégation de signature est donnée à **Madame Ingrid MINNE** aux fins de mettre un terme à une période d'essai.

Madame Ingrid MINNE est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins de liquider et d'ordonnancer les dépenses afférentes aux charges d'exploitation relatives au personnel non médical.

- Direction des Affaires Médicales

Délégation de signature est donnée à Madame Ingrid MINNE exerçant les fonctions de Directrice Adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicales à l'effet de signer au nom du directeur tous les actes et décisions relevant de la Direction des Affaires Médicales concernant la gestion des personnels médicaux.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des personnels médicaux, comme le recrutement, le suivi des congés, la rémunération, la paie, la gestion des carrières et la formation. **Madame Ingrid MINNE** détient délégation de signature à l'effet de signer le non-renouvellement de Contrat à Durée Déterminée (CDD). De même, délégation de signature est donnée à **Madame Ingrid MINNE** aux fins de mettre un terme à une période d'essai.

Madame Ingrid MINNE est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins de liquider et d'ordonnancer les dépenses afférentes aux charges d'exploitation relatives au personnel médical.

- Direction de la Qualité et des Relations avec les Usagers

Délégation de signature est donnée à **Madame Ingrid MINNE** exerçant les fonctions de Directrice adjointe chargée de la Direction de la Qualité et des Relations avec les Usagers à l'effet de signer au nom du Directeur, les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence de sa Direction et des services qui y sont rattachés.

Article 4 : Délégation de signature à Monsieur François LEBLEU

Délégation de signature est donnée à **Monsieur François LEBLEU** exerçant les fonctions de Directeur adjoint en charge de la Direction des Finances et des Personnes Agées, à l'effet de signer au nom du Directeur, les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence de sa Direction et des services qui y sont rattachés.

En cas d'absence du Directeur du Centre Hospitalier de CAMBRAI, **Monsieur François LEBLEU** est habilité à signer toutes pièces habituellement signées par lui-même et est nommé ordonnateur suppléant aux fins d'ordonnancer (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) les dépenses et les recettes d'investissement.

Article 5 : Délégation de signature à Monsieur Benoît PAUL

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Benoît PAUL**, exerçant les fonctions de Directeur adjoint chargé de la Direction de la Logistique, à l'effet de signer au nom du Directeur, les courriers et documents relevant de son champ de compétence, y compris toute pièce justificative de dépenses et recettes.

Monsieur Benoît PAUL est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux chapitres figurant en annexe A, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

De même, **Monsieur Benoît PAUL** est désigné en qualité de personne responsable des marchés pour les achats inférieurs à 200 000 euros HT (procédure adaptée) effectués sur les comptes correspondants à sa délégation.

Sont exclus de cette délégation les achats effectués par appel d'offre, par procédure négociée, ou par dialogue compétitif qui restent de la compétence du Directeur.

Article 6 : **Délégation de signature à Monsieur Philippe KAKOL**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe KAKOL**, Directeur des Soins, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui lui sont confiées.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Article 7 : **Délégation de signature à Monsieur Bernard GOFFART**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Bernard GOFFART**, Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire de sa direction.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Article 8 : **Délégation de signature à Monsieur Ludovic BARDIN**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Ludovic BARDIN**, Directeur du Système d'Information, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui lui sont confiées.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Article 9 : **Délégation de signature à Madame Nicole DEPAUW**

Délégation de signature est donnée à **Madame Nicole DEPAUW**, Directrice adjointe à la direction de la performance globale, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui lui sont confiées.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Article 10 : Délégation de signature à Monsieur Norredine HAMDAT

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Norredine HAMDAT**, Directeur du Contrôle de Gestion, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui lui sont confiées.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Article 11 : **Délégation de signature à Madame Maryse HAINEZ**

Délégation de signature est donnée à **Madame Maryse HAINEZ**, Secrétaire Générale, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui lui sont confiées.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Article 12 : **Délégation de signature à Monsieur Jeoffrey MONTENOISE**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jeoffrey MONTENOISE**, Responsable de la Qualité, Gestion des Risques et Relations Usagers, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui lui sont confiées.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Les délégations particulières suivantes :

Article 13 : **Délégation particulière de signature en cas de congé ou d'absence du Directeur**

Pendant les congés ou absences du Directeur, **Madame Ingrid MINNE** est chargée de la suppléance du Directeur et bénéficie de ses compétences et pouvoirs. Cette suppléance est identifiée au préalable par information à l'ensemble des services administratifs ainsi qu'auprès de l'Agence Régionale de Santé.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Article 14 : **Délégation particulière de signature en cas de congés ou d'absences simultanés du Directeur et de Madame Ingrid MINNE**

Pendant les congés ou absences simultanés du Directeur et de Madame Ingrid MINNE, **Monsieur LEBLEU** est chargé de la suppléance du Directeur et bénéficie de ses compétences et pouvoirs. Cette suppléance est identifiée au préalable par information à l'ensemble des services administratifs ainsi qu'auprès de l'Agence Régionale de Santé.

Sont exclus de la délégation, les notes de service de portée générale, les conventions, les ordres du jour et convocations au Conseil de surveillance, et les décisions.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Article 15 : **Délégation particulière de signature à Madame Fanny BAVAY**

- Direction des Affaires Générales et de la Stratégie

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, et de Madame Ingrid MINNE, délégation de signature est donnée à **Madame Fanny BAVAY**, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence de la Direction des Affaires Générales et de la Stratégie.

Sont exclus de la délégation, les notes de service de portée générale, les conventions, les ordres du jour et convocations au Conseil de surveillance, et les décisions.

- Direction des Affaires Médicales

Délégation de signature est donnée à **Madame Fanny BAVAY**, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Affaires Médicales, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui lui sont confiées.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Délégation de signature est donnée à **Madame Fanny BAVAY**, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions relevant de la Direction des Affaires Médicales concernant la gestion des personnels médicaux.

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des personnels médicaux, comme le recrutement, le suivi des congés, la rémunération, la paie, la gestion des carrières et la formation. **Madame Fanny BAVAY** détient délégation de signature à l'effet de signer le non-renouvellement de Contrat à Durée Déterminée (CDD). De même, délégation de signature est donnée à **Madame Fanny BAVAY** aux fins de mettre un terme à une période d'essai.

Madame Fanny BAVAY est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins de liquider et d'ordonnancer les dépenses afférentes aux charges d'exploitation relatives au personnel médical.

Article 16 : **Délégation particulière de signature à Monsieur Frédéric GRONIER**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Frédéric GRONIER**, Adjoint des Cadres à la Direction des Affaires Médicales, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui lui sont confiées.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Frédéric GRONIER**, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions relevant de la Direction des affaires médicales concernant la gestion des personnels médicaux.

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des personnels médicaux, comme le recrutement, le suivi des congés, la rémunération, la paie, la gestion des carrières et la formation. **Monsieur Frédéric GRONIER** détient délégation de signature à l'effet de signer le non-renouvellement de Contrat à Durée Déterminée (CDD). De même, délégation de signature est donnée à **Monsieur Frédéric GRONIER** aux fins de mettre un terme à une période d'essai.

Monsieur Frédéric GRONIER est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins de liquider et d'ordonnancer les dépenses afférentes aux charges d'exploitation relatives au personnel médical.

Article 17 : **Délégation particulière de signature à Madame Elise KOWALKA**

Délégation de signature est donnée à **Madame Elise KOWALKA**, Adjoint des Cadres à la Direction des Affaires Médicales, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui lui sont confiées.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Délégation de signature est donnée à **Madame Elise KOWALKA**, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les actes et décisions relevant de la Direction des affaires médicales concernant la gestion des personnels médicaux.

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des personnels médicaux, comme le recrutement, le suivi des congés, la rémunération, la paie, la gestion des carrières et la formation. **Madame Elise KOWALKA** détient délégation de signature à l'effet de signer le non-renouvellement de Contrat à Durée Déterminée (CDD). De même, délégation de signature est donnée à **Madame Elise KOWALKA** aux fins de mettre un terme à une période d'essai.

Madame Elise KOWALKA est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins de liquider et d'ordonnancer les dépenses afférentes aux charges d'exploitation relatives au personnel médical.

Article 18 : **Délégation particulière de signature à Monsieur Norredine HAMDAT**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François LEBLEU, Directeur Adjoint en charge de la Direction des Finances, délégation de signature est donnée à **Monsieur Norredine HAMDAT**, Directeur du contrôle de gestion, à l'effet de signer les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence de la Direction des Finances et des Personnes Agées.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François LEBLEU, délégation de signature est donnée à **Monsieur Norredine HAMDAT** pour l'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable, et signature du mandat) des dépenses et des recettes d'investissement et d'exploitation.

Article 19 : **Délégation particulière de signature à Madame Isabelle HERLAND-DESFORGES**

Délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle HERLAND-DESFORGES**, Attachée d'Administration Hospitalière Principale, à l'effet de signer tous les actes et décisions relevant de la Direction des Ressources Humaines concernant la gestion des personnels non médicaux.

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des agents de tous grades, comme le recrutement, le suivi des congés, la paie, la rémunération, la notation (appréciation littérale et note chiffrée), la gestion des carrières et la formation.

Madame Isabelle HERLAND-DESFORGES détient délégation de signature à l'effet de signer le non-renouvellement de Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou de Contrat Unique d'Insertion (CUI). De même, délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle HERLAND-DESFORGES** aux fins de mettre un terme à une période d'essai.

Sont exclus de cette délégation le licenciement et les sanctions disciplinaires qui restent de la compétence du Directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ingrid MINNE, **Madame Isabelle HERLAND-DESFORGES** est désignée en qualité d'ordonnateur suppléant aux fins de liquider et d'ordonnancer les dépenses afférentes aux charges d'exploitation relatives au personnel non médical.

Article 20 : **Délégation particulière de signature à Madame Marie-Rose BRUET**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe KAKOL, délégation générale de signature est donnée à **Madame Marie-Rose BRUET**, Adjointe à la Direction des Soins, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui sont confiées à la Direction des Soins.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Article 21 : **Délégation particulière de signature à Madame Ingrid ROUY**

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur François LEBLEU et de Monsieur Norredine HAMDAT, délégation de signature est donnée à **Madame Ingrid ROUY**, Attachée d'administration hospitalière, pour signer les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence de la Direction des Finances et des Personnes Agées.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur François LEBLEU et de Monsieur Norredine HAMDAT, délégation de signature est donnée à **Madame Ingrid ROUY** pour l'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement comptable et signature du mandat) des dépenses et des recettes d'investissement.

Est exclu de cette délégation, l'ordonnancement des dépenses d'investissement qui reste de la compétence du Directeur.

Article 22 : **Délégation particulière de signature à Madame Françoise DRECQ**

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Ingrid MINNE et de Madame Isabelle HERLAND-DESFORGES, délégation de signature est donnée à **Madame Françoise DRECQ**, Adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de la paie au sein de la Direction des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Ingrid MINNE et de Madame Isabelle HERLAND-DESFORGES, **Madame Françoise DRECQ** est désignée en qualité d'ordonnateur suppléant aux fins de liquider et d'ordonnancer les dépenses afférentes aux charges d'exploitation dans le cadre de son domaine de compétence.

Article 23 : **Délégation particulière de signature à Monsieur Jean Pierre DENORME**

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur François LEBLEU, de Monsieur Norredine HAMDAT et de Madame Ingrid ROUY, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Pierre DENORME**, Attaché d'Administration Hospitalière, pour signer les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence de la Direction des Finances et des Personnes Agées.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur François LEBLEU, de Monsieur Norredine HAMDAT et de Madame Ingrid ROUY, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Pierre DENORME** pour l'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement comptable et signature du mandat) des dépenses et des recettes d'investissement.

Est exclu de cette délégation, l'ordonnancement des dépenses d'investissement qui reste de la compétence du Directeur.

Les délégations particulières de signature données à l'encadrement de la Direction des Finances et des Personnes Agées et à la Directrice Adjointe en charge des Ressources Humaines

Article 24 : Délégation de signature est donnée aux cadres de la Direction des Finances et des Personnes Agées, et à la Directrice Adjointe en charge des Ressources Humaines pour signer les départs de corps sans mise en bière ainsi que les réquisitions (forces de police) du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00.

Ainsi, les cadres pouvant signer les départs de corps sans mise en bière ainsi que les réquisitions (forces de police) sont les suivants:

- Monsieur François LEBLEU, Directeur Adjoint,
- Madame Ingrid MINNE, Directrice Adjointe,
- Monsieur Norredine HAMDAT, Directeur du contrôle de gestion,
- Madame Ingrid ROUY, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Monsieur Jean-Pierre DENORME, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Madame Caroline DEWASMES, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Madame Valérie DESSAINT, Adjoint des cadres.

Les délégations particulières données aux cadres supérieurs de santé / assistants soignants de pôle

Article 25 : Délégation particulière de signature donnée aux cadres supérieurs de santé / assistants soignants de pôle

Délégation de signature est donnée aux cadres supérieurs de santé – assistants soignants de pôle pour signer les permissions de sortie des patients du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

Les délégations particulières données aux cadres de santé en charge des résidences de retraite de l'établissement

Article 26 : Délégation particulière de signature donnée aux cadres de santé en charge des résidences de retraite de l'établissement

Délégation de signature est donnée aux cadres de santé en charge des résidences de retraite pour signer les départs de corps sans mise en bière à partir des résidences de retraite du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

Les délégations particulières données aux cadres supérieurs de santé, cadres de santé, cadres faisant fonction, de garde et de service de nuit.

Article 27 : Délégation particulière de signature donnée aux cadres soignants prenant des gardes

Délégation de signature est donnée aux cadres soignants prenant des gardes pour signer les permissions de sortie, les départs de corps sans mise en bière ainsi que les réquisitions (forces de police) en dehors des horaires prévus aux articles 24, 25, 26.

Les délégations particulières données aux pharmaciens du Centre Hospitalier de CAMBRAI :

Article 28 : Délégation particulière de signature à Madame Laurence REAL

Madame Laurence REAL, Pharmacien et responsable de structure interne, est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe B, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 29 : Délégation particulière de signature à Madame Isabelle BOUSSEMART

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence REAL, **Madame Isabelle BOUSSEMART**, Pharmacien hospitalier, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe B, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 30 : Délégation particulière de signature à Madame Evissi-Kouva OKIEMY

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Laurence REAL et de Madame Isabelle BOUSSEMART, **Madame Evissi-Kouva OKIEMY**, Pharmacien hospitalier, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe B, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 31 : Délégation particulière de signature à Madame Pauline STAELEN

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Laurence REAL, de Madame Isabelle BOUSSEMART et de Madame Evissi-Kouva OKIEMY, **Madame Pauline STAELEN**, Pharmacien hospitalier, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe B, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 32 : <u>Délégation particulière de signature à Madame Marjorie ROSSI</u>

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Laurence REAL, de Madame Isabelle BOUSSEMART, de Madame Evissi-Kouva OKIEMY, et de Madame Pauline STAELEN, **Madame Marjorie ROSSI**, Pharmacien hospitalier, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe B, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

<u>Les délégations particulières données aux biologistes et au cadre du service laboratoire du Centre Hospitalier de CAMBRAI</u> :

Article 33 : **<u>Délégation particulière de signature à Madame Catherine TIRY</u>**

Madame Catherine TIRY, Biologiste et responsable de structure interne, est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe C, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 34 : **<u>Délégation particulière de signature à Monsieur Bruno DUMOULARD</u>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine TIRY, Monsieur **Bruno DUMOULARD**, Biologiste hospitalier, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe C, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 35 : **<u>Délégation particulière de signature à Madame Isabelle FERMON</u>**

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Catherine TIRY et de Monsieur Bruno DUMOULARD, **Madame Isabelle FERMON**, Biologiste hospitalier, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe C, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 36 : **<u>Délégation particulière de signature à Monsieur Philippe RENARD</u>**

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Catherine TIRY, de Monsieur Bruno DUMOULARD et de Madame Isabelle FERMON, **Monsieur Philippe RENARD**, Cadre de santé au laboratoire, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe C, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Les délégations particulières données à l'encadrement du service informatique du Centre Hospitalier de CAMBRAI :

Article 37 : **Délégation particulière de signature à Monsieur Arnauld CARIDROIT**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ludovic BARDIN, délégation de signature est donnée à **Monsieur Arnauld CARIDROIT**, Responsable du service informatique, aux fins d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux charges relatives au service informatique, et ce dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 38 : **Délégation particulière de signature à Monsieur Jérôme DAMAGEUX**

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Ludovic BARDIN et de Monsieur Arnaud CARIDROIT, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jérôme DAMAGEUX**, Ingénieur d'Etudes Informatiques, aux fins d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci) les dépenses afférentes aux charges relatives au service informatique, et ce dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Les délégations particulières données aux cadres administratifs de garde du Centre Hospitalier de CAMBRAI :

Article 39 : **Délégation particulière de signature aux cadres administratifs de garde**
(☛ Conférer Tableau des spécimens de signature – page 16)

Les gardes administratives débutent le vendredi à 12 h 00 pour s'achever le vendredi suivant à 12 h 00.

La délégation donnée à l'administrateur de garde a pour effet de lui permettre de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt du malade. Cette délégation est limitée aux mesures strictement nécessaires au fonctionnement continu du service public hospitalier.

Article 43 : Cette décision prend effet à compter du 1er avril 2015.

Fait à Cambrai, le 1er avril 2015

Le Directeur,

Philippe LEGROS

Tableau référent des signatures qui seront apposées sur les documents par délégation.

SERVICE	NOM	FONCTION	N° d'annexe – Spécimen de signature
Direction	Mme Maryse HAINEZ	Secrétaire Générale	Spécimen de signature en annexe 7
Direction des Affaires Générales et de la Stratégie	Mme Ingrid MINNE	Directrice Adjointe	Spécimen de signature en annexe 1
	Mme Fanny BAVAY	Attachée d'Administration Hospitalière	Spécimen de signature en annexe 15
Direction de la Performance Globale	Mme Nicole DEPAUW	Directrice Adjointe	Spécimen de signature en annexe 6
Direction de la Qualité et des Relations avec les Usagers	Mme Ingrid MINNE	Directrice Adjointe	Spécimen de signature en annexe 1
	M. Jeoffrey MONTENOISE*	Ingénieur qualité	Spécimen de signature en annexe 5
Direction des Affaires Médicales	Mme Ingrid MINNE	Directrice Adjointe	Spécimen de signature en annexe 1
	M. Frédéric GRONIER	Adjoint des Cadres	Spécimen de signature en annexe 9
	Mme Elise KOWALKA	Adjoint des Cadres	Spécimen de signature en annexe 21
Direction des Ressources Humaines	Mme Ingrid MINNE	Directrice Adjointe	Spécimen de signature en annexe 1
	Mme Isabelle HERLAND-DESFORGES	Attachée d'Administration Hospitalière Principale	Spécimen de signature en annexe 16
	Mme Françoise DRECQ	Adjoint des Cadres	Spécimen de signature en annexe 17
Direction des Systèmes d'information	M. Ludovic BARDIN	Directeur des Systèmes d'Information	Spécimen de signature en annexe 2
	M. Arnauld CARIDROIT	Responsable du service informatique	Spécimen de signature en annexe 3
	M. Jérôme DAMAGEUX*	Ingénieur d'Etudes Informatiques	Spécimen de signature en annexe 4
Direction des Finances et des Personnes Agées	M. François LEBLEU*	Directeur Adjoint	Spécimen de signature en annexe 10
	Mme Ingrid ROUY *	Attachée d'Administration Hospitalière	Spécimen de signature en annexe 12
	M. Jean-Pierre DENORME*	Attaché d'Administration hospitalière	Spécimen de signature en annexe 13
	Mme Caroline DEWASMES *	Attachée d'Administration Hospitalière	Spécimen de signature en annexe 8
	Mme Valérie DESSAINT	Adjoint des Cadres	Spécimen de signature en annexe 14
Direction du Contrôle de Gestion	M. Norredine HAMDAT*	Directeur du Contrôle de Gestion	Spécimen de signature en annexe 11
Direction des Soins	M. Philippe KAKOL	Directeur des Soins	Spécimen de signature en annexe 18
	Mme Marie-Rose BRUET	Adjointe à la Direction des Soins	Spécimen de signature en annexe 19
	M. Bernard GOFFART	Directeur de l'IFSI	Spécimen de signature en annexe 20
Direction de la Logistique	M. Benoit PAUL *	Directeur Adjoint	Spécimen de signature en annexe 22
Pharmacie	Mme Laurence REAL	Pharmacien responsable de structure	Spécimen de signature en annexe 23
	Mme Isabelle BOUSSEMART	Pharmacien	Spécimen de signature en annexe 24
	Mme Evissi-Kouva OKIEMY	Pharmacien	Spécimen de signature en annexe 25
	Mme Pauline STAELEN	Pharmacien	Spécimen de signature en annexe 26
	Mme Marjorie ROSSI	Pharmacien	Spécimen de signature en annexe 31
Biologie	Mme Catherine TIRY	Biologiste responsable de structure	Spécimen de signature en annexe 27
	M. Bruno DUMOULARD	Biologiste	Spécimen de signature en annexe 28
	Mme Isabelle FERMON	Biologiste	Spécimen de signature en annexe 29
	M. Philippe RENARD	Cadre de santé au laboratoire	Spécimen de signature en annexe 30

* cadres administratifs prenant des gardes de direction

Diffusion :

- Intéressés,

- Trésorier principal,

- Dossier chrono (Direction des Ressources Humaines),

- Dossier délégation de signature,

- Préfecture du Nord.

ANNEXE 1

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Madame Ingrid MINNE

ANNEXE 2

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Monsieur Ludovic BARDIN

ANNEXE 3

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Monsieur Arnaud CARIDROIT

ANNEXE 4

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Monsieur Jérôme DAMAGEUX

ANNEXE 5

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Monsieur Jeoffrey MONTENOISE

ANNEXE 6

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Madame Nicole DEPAUW

ANNEXE 7

Le 3 février 2015

Spécimen de signature

Madame Maryse HAINEZ

ANNEXE 8

Le 30 août 2013

Spécimen de signature

Madame Caroline DEWASMES

ANNEXE 9

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Monsieur Frédéric GRONIER

ANNEXE 10

Le 30 août 2013

Spécimen de signature

Monsieur François LEBLEU

ANNEXE 11

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Monsieur Norredine HAMDAT

ANNEXE 12

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Madame Ingrid ROUY

ANNEXE 13

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Monsieur Jean-Pierre DENORME

ANNEXE 14

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Madame Valérie DESSAINT

ANNEXE 15

Le 29 janvier 2015

Spécimen de signature

Madame Fanny BAVAY

ANNEXE 16

Le 29 janvier 2015

Spécimen de signature

Madame Isabelle HERLAND-DESFORGES

ANNEXE 17

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

F Drecq

Madame Françoise DRECQ

ANNEXE 18

Le 29 janvier 2015

Spécimen de signature

Monsieur Philippe KAKOL

ANNEXE 19

Le 29 janvier 2015

Spécimen de signature

Madame Marie-Rose BRUET

ANNEXE 20

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Monsieur Bernard GOFFART

ANNEXE 21

Le 29 janvier 2015

Spécimen de signature

Madame Elise KOWALKA

ANNEXE 22

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Monsieur Benoît PAUL

ANNEXE 23

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Madame Laurence REAL

Annexe 24

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Madame Isabelle BOUSSEMART

Annexe 25

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Madame Evissi-Kouva OKIEMY

Annexe 26

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Madame Pauline STAELEN

Annexe 27

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Madame Catherine TIRY

Annexe 28

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Monsieur Bruno DUMOULARD

Annexe 29

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Madame Isabelle FERMON

Annexe 30

Le 3 février 2014

Spécimen de signature

Monsieur Philippe RENARD

Annexe 31

Le 29 janvier 2015

Spécimen de signature

Madame Marjorie ROSSI

PREFET DU NORD

Arrêté n °2015104-0001

signé par
Gilles BARSACQ, secrétaire général

le 14 Avril 2015

59_Préfecture du Nord
Secrétariat général
DIFRHEM - Direction des finances, des ressources humaines et des moyens

Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté de création de la régie de recettes « amendes et condamnations pécuniaires » auprès de la compagnie républicaine de sécurité n ° 12

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction des finances
des ressources humaines
et des moyens

Service financier
Bureau de la dépense

Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté de création de la régie de recettes « amendes et condamnations pécuniaires » auprès de la compagnie républicaine de sécurité n° 12.

Le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord
Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°89-469 du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière et de contraventions ;

Vu le code de la route, et notamment son article L26

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 1999 relatif au paiement des amendes forfaitaires et amendes forfaitaires minorées afférentes aux contraventions du code de la route ;

Vu l'arrêté du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2002 modifié portant création d'une régie de recettes auprès de la compagnie républicaine de sécurité n° 12 ;

Vu l'avis du directeur régional et départemental des finances publiques du 30 mars 2015 ;

Sur la proposition du directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité Nord – Lille ;

ARRÊTE

Article 1er - l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2002 portant création d'une régie de recettes auprès de la compagnie républicaine de sécurité n° 12, est modifié comme suit :

« Il est créé, à compter du 1er janvier 2002, auprès de la compagnie républicaine de sécurité n°12, au détachement de l'unité Motocycliste Zonale, une régie de recettes pour l'encaissement des amendes forfaitaires, des amendes minorées et des consignations, en application des dispositions de la loi n°89.469 du 10 juillet 1989 et de l'article L26 du code de la route. »

Le reste sans changement.

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité Nord - Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais, qui sera notifié aux intéressés, et dont copie sera adressée au préfet délégué pour la défense et la sécurité et au directeur régional et départemental des finances publiques.

Fait à Lille, le 14 AVR. 2015
Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Gilles BARSACQ

PREFET DU NORD

Arrêté n °2015105-0001

signé par
Jean- François CORDET, préfet du Nord

le 15 Avril 2015

59_Préfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques

Arrêté portant délégation de signature à M. Damien VIEILLARD directeur des politiques publiques

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général de
la préfecture du Nord

Direction des politiques
publiques

Bureau des affaires
départementales et du
suivi de l'action de
l'État

Arrêté portant délégation de signature à
M. Damien VIEILLARD
directeur des politiques publiques

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administrative individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 20 août 2014 nommant M. Gilles BARSACQ, Sous-Préfet hors classe, secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 2010 nommant M. Damien VIEILLARD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur des politiques publiques de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord (paragraphe V de l'annexe dudit arrêté relatif notamment à l'organisation de la direction des politiques publiques) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2015 portant délégation de signature à M. Damien VIEILLARD, directeur des politiques publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015 nommant M. Olivier MENARD, contrôleur de gestion au sein de la mission d'appui au pilotage de la performance ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée, à M. Damien VIEILLARD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des politiques publiques à la préfecture du Nord, dans les matières relevant des services placés sous son autorité, pour les décisions, correspondances, copies, visas de pièces

annexes et tous documents relatifs aux matières relevant des services de la direction des politiques publiques :

- Mission d'appui au pilotage de la performance
- Bureau des affaires départementales et de suivi des actions de l'État
- Bureau de l'animation territoriale interministérielle
- Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement
- Bureau du courrier
- Service juridique

à l'exclusion :

- des arrêtés portant réglementation générale et des arrêtés attributifs de subventions,
- du courrier ministériel,
- des circulaires portant instructions générales et adressées aux collectivités locales, aux services, établissements et organismes publics ainsi qu'aux sociétés d'économie mixte,
- des décisions portant constitution ou modification de la composition des commissions.

Article 2 : Délégation de signature est également donnée à M. Damien VIEILLARD, pour authentifier les actes domaniaux intéressant le domaine privé de l'État situé dans le département du Nord (ventes, acquisitions et locations d'immeubles) à l'exception des autorisations d'occupation temporaire du domaine public constitutives de droit réel.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien VIEILLARD, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1er du présent arrêté sera exercée, chacun dans son domaine de compétences, par Mme Magali BRESTEAU, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'État, par Mme Nadège FARVACQUE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de l'animation territoriale interministérielle, par Mme Anne LAUNAY, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des installations classées pour la protection de l'environnement, par M. Valéry TAQUET, attaché principal d'administration de l'État, en qualité de chef du service juridique, par M. Nicolas DHELLEMMES, attaché principal d'administration de l'État, chef de projet « qualité », référent départemental « prévention de la fraude » et par M. Olivier MENARD, attaché principal d'administration de l'État, contrôleur de gestion au sein de la mission d'appui au pilotage de la performance.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien VIEILLARD, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Mme Magali BRESTEAU, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'État.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Damien VIEILLARD et de l'un des chefs de bureaux de la direction, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par les agents désignés dans l'ordre prioritaire de la liste :

- Mme Magali BRESTEAU, chef du bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'État,
- Mme Nadège FARVACQUE, chef du bureau de l'animation territoriale interministérielle,
- Mme Anne LAUNAY, chef du bureau des installations classées pour la protection de l'environnement,
- M. Valéry TAQUET, chef du service juridique,
- M. Nicolas DHELLEMMES, chef de projet « qualité », référent départemental « prévention de la fraude » au sein de la mission d'appui au pilotage de la performance,
- M. Olivier MENARD, contrôleur de gestion au sein de la mission d'appui au pilotage de la performance.

Article 6 : L'arrêté préfectoral du 14 janvier 2015 susvisé est abrogé.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 15 AVR. 2015

Jean-François CORDET

PREFET DU NORD

Arrêté n °2015103-0005

signé par
Florent FRAMERY, directeur du travail

le 13 Avril 2015

R_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, Unité territoriale de la DIRECCTE Nord- Lille

Arrêté préfectoral autorisant l'emploi d'enfants
dans le spectacle « Madame Butterfly »

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Unité Territoriale du Nord Lille

Arrêté Préfectoral autorisant l'emploi
d'enfants dans le spectacle

LE DIRECTEUR D'UNITE TERRITORIALE DU NORD-LILLE
Par délégation de Monsieur le Préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais

Vu les articles L 7124-1 à 3, L 7124-9, L 7124-11, L 7124-13, L 7124-14, L 7124-16, R 71-24-1 à 5, R 7124-7, R 7124-9, R 7124-19, R 7124-21, R 7124-27 à 31, R 7124-33 à R 7124-37 du code du travail,

Vu la demande reçue le 18 Mars 2015 de l'OPERA DE LILLE pour l'emploi de 2 enfants, à l'occasion du spectacle « Madame Butterfly » qui se déroulera du 18 avril au 26 juin 2015,

Vu les conclusions de l'instruction du dossier et l'avis favorable de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Nord, de Mme le Médecin Conseiller Technique de l'Inspecteur d'Académie, Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles, Mme le Juge des Enfants et de Monsieur le Directeur de l'Unité Territoriale du Nord-Lille,

ARRETE

Article 1er – Dans le cadre du respect des autorisations nécessaires, relatives notamment aux représentations basées au Luxembourg, et à titre exceptionnel, les enfants, dont les noms suivent, sont autorisés à participer aux représentations :

- POIROT Raphaël, né 16/08/2005
- SECQ Ethanaël, né le 23/03/2005

Article 2 – La part de la rémunération payée aux représentants légaux de l'enfant sera de 10 %. Le solde sera versé sur un compte ouvert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 3 - M. le Directeur de l'Unité Territoriale du Nord-Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Nord.

FAIT à LILLE, le 13 avril 2015

P/Le Directeur d'Unité Territoriale
Le Directeur du Travail

Florent FRAMERY